



DESJEPS spécialité performance sportive

Mention Karaté et disciplines associées



Dossier de candidature*

Date limite de dépôt du dossier : le mercredi 16 novembre 2016

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Service formation
39, rue Barbès
92120 MONTROUGE

Photographie
àagrafer
ou à coller

Date de réception du dossier (à remplir par la FFKDA) :

Etat-civil

Nom : Nom d'usage (épouse)

Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Pays de naissance :

Ville de naissance (avec code postal) :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)

Adresse permanente :

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Portable :

E-mail :@.....

Profession :

Je soussigné(e) : certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier et demande au jury d'admission d'examiner ma candidature à l'entrée en formation au **DESJEPS Spécialité performance sportive Mention Karaté et disciplines associées.**

Fait à :, le : SIGNATURE

*Formation organisée sous réserve d'habilitation par la DRJSCS de Montpellier.

FICHE 1

Nom : Prénom :

Situation fédérale

Numéro de licence : Fédération d'affiliation :

Discipline : Grade :

Responsabilités associatives

.....
.....

Responsabilités fédérales

.....
.....

Situation à l'entrée en formation

DIPLOMES SCOLAIRES :

Cochez les cases qui correspondent à votre situation.

Dernière classe suivie :

- 3^e, CAP, BEP
 2^{nde}, 1^{re}, Terminale
 1^{re} ou 2^e année de DEUG, DUT, BTS
 Licence, Maîtrise, DESS, DEA et plus

Diplôme le plus élevé obtenu :

- Aucun diplôme BAC techno ou pro
 BEPC DEUG, DUT,
 BEP-CAP Diplôme BAC + 3
 BAC Général Diplôme supérieur à BAC + 3

Date d'arrêt des études :

DIPLOMES SPORTIFS ET SOCIO PROFESSIONNELS :

Précisez :

Suivez-vous actuellement une formation dans le champ du sport et/ou de l'animation ?

- OUI NON

☞ Si « oui » précisez :

Vous êtes demandeur d'emploi

Inscrit à pôle emploi OUI NON

Bénéficiaire du RSA OUI NON

Vous êtes salarié(e)

Profession

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Type de contrat :

Date de début : Date de fin :

Autre situation

- Etudiant Travailleur indépendant Congé parental Autre

SIGNATURE

FICHE 2

Nom :Prénom :

Financement de la formation

AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION :

Coût de la formation : 4900,00 Euros

Banque :

Nom de l'émetteur du/des chèque(s) :

En combien de fois souhaitez-vous payer la formation ?

1 fois

3 fois

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN ORGANISME DE PRISE EN CHARGE :

Coût de la formation : 6860,00 Euros

Vous effectuez la formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation :

OUI NON

☞ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès du FONGECIF ou d'un autre organisme.

Vous effectuez la formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation :

OUI NON

☞ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge.

Vous effectuez la formation dans le cadre d'un contrat (ou d'une période de professionnalisation) :

OUI NON

☞ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...).

Un organisme (club, fédération, association, pôle emploi...) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques de la formation :

OUI NON

☞ Joindre impérativement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsable de l'organisme.

L'accord de prise en charge devra être adressé à la FFKDA le **16 novembre 2016** au plus tard, accompagné des chèques de caution. Ces chèques de caution seront encaissés uniquement en cas de non-paiement de votre organisme financeur.

(Prévoir en sus les frais annexes : hébergement, transport et restauration).

Comment avez-vous eu connaissance de la formation organisée à la FFKDA ?

- Calendrier général du Ministère
- Site web de la FFKDA ou autre site : précisez
- Salon étudiant ou professionnel
- Réseau personnel : précisez
- Ligue : précisez
- Club : précisez
- Autre : précisez

SIGNATURE

Nom :Prénom :

Exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique :

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous, cochez les cases correspondantes et joignez la copie des diplômes :

1 - Les personnes titulaires des diplômes ci-dessous sont dispensées de la vérification des **exigences préalables à l'entrée en formation**, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 décembre 2008 portant création de la mention « karaté et disciplines associées » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » :

- Brevet d'Etat de Moniteur de judo, aikido, karaté et méthodes de combat assimilées option principale « karaté » et titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées ;
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré, option « karaté et arts martiaux affinitaires » et titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées ;
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré option « karaté et arts martiaux affinitaires ou taekwondo et disciplines associées » et titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées ;
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « karaté et disciplines associées » et titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées.
- Le candidat titulaire du Diplôme d'Instructeur Fédéral troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées et justifiant d'une expérience d'encadrement de deux années, attestée par le directeur technique national du karaté et disciplines associées est dispensé de la production d'une attestation d'expérience d'encadrement mentionnée à l'article 3 de l'arrêté.
- Le candidat titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées est dispensé du test de démonstrations techniques.

SIGNATURE

Nom :Prénom :

2 - Les personnes titulaires des diplômes ci-dessous sont dispensées de la vérification des **exigences préalables à la mise en situation pédagogique**, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 18 décembre 2008 portant création de la mention « karaté et disciplines associées » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » :

- Brevet d'Etat de Moniteur de judo, aikido, karaté et méthodes de combat assimilées option principale « karaté » titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées et justifiant à ce titre d'une expérience d'encadrement de trois cent soixante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années dans la discipline du karaté ou une discipline associée ;
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré, option « karaté et arts martiaux affinitaires » titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées et justifiant à ce titre d'une expérience d'encadrement de trois cent soixante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années dans la discipline du karaté ou une discipline associée ;
- Partie spécifique du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du deuxième degré option « karaté et arts martiaux affinitaires ou taekwondo et disciplines associées » titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées, justifiant d'une expérience d'encadrement de trois cent soixante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années dans la discipline du karaté ou une discipline associée ;
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du premier degré option « karaté et arts martiaux affinitaires ou taekwondo et disciplines associées » titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées justifiant à ce titre d'une expérience d'encadrement de trois cent soixante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années dans la discipline karaté ou une discipline associée ;
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « karaté et disciplines associées » titulaire du troisième dan délivré par la Fédération française de karaté et disciplines associées justifiant à ce titre d'une expérience d'encadrement de trois cent soixante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années dans la discipline karaté ou une discipline associée.
L'expérience d'encadrement est attestée par le directeur technique national du karaté et disciplines associées.

FICHE 4

Nom :Prénom :

Pièces à joindre au dossier :

- Le présent dossier de candidature** dûment complété, daté et signé.
- Un **Curriculum Vitae** et une **lettre de motivation manuscrite**
- Un **chèque** pour les frais de dossier de **35,00 €** à l'ordre de **la FFKDA (non remboursable)**
- Une **photocopie soit de la carte nationale d'identité (recto, verso) en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, soit du livret de famille, soit de l'extrait d'acte de naissance, soit du permis de conduire, soit d'une carte de séjour en cours de validité (pour les étrangers hors CEE).**
- Les copies de vos diplômes scolaires, et sportifs** (rubrique « Situation à l'entrée en formation »)
- Toutes les copies des diplômes et attestations cochées** à la page « Exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique ».
- Deux photographies** d'identités récentes, dont une agrafée sur la présente demande (Inscrire vos noms et prénoms ainsi que la formation au verso).
- Six enveloppes** de format 23 x 16 timbrées au tarif en vigueur (lettre verte) et **libellées à l'adresse du candidat.**
- Une photocopie du PSC 1 ou tout diplôme équivalent** (de moins de 2 ans recommandé).
- Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté et des disciplines associées datant de moins de trois mois.
- Pour les candidats français âgés de moins de 25 ans, une photocopie du **certificat individuel de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense** (excepté pour les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983).
- Copie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité** (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, **une attestation de prise en charge** des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

SIGNATURE